

4030 - Landes sèches européennes

Répartition dans le site

Habitat bien représenté sur une grande partie des côtes nord, ouest et sud de l'île.

Végétations relevant de l'habitat générique présentes sur le site

Lande littorale à bruyère cendrée et ajonc maritime.

- a. Lande littorale à Genêt maritime,
- b. Lande littorale à Bruyère cendrée et Ajonc maritime.

Structure et physionomie de la végétation

- a. Landes peu élevées, sculptées par le vent et les embruns, dont la physionomie est largement dominée par le Genêt maritime qui, à Groix, présente un port « en boule ».
- b. Végétations peu élevées, souvent sculptées par le vent et les embruns, dominées par la bruyère et l'ajonc sous sa forme prostrée.

Espèces caractéristiques

- a. Genêt maritime (*Cytisus scoparius* ssp. *maritimus* = *Sarothamnus scoparius* ssp. *maritimus*), Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata* ssp. *oceanica*).
- b. Ajonc maritime (*Ulex europaeus* var. *maritimus*), Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), Callune (*Calluna vulgaris*), Tormentille (*Potentilla erecta*).

Ecologie

- Les landes littorales s'installent dans des conditions écologiques contraignantes : sols peu profonds, aspersion par les embruns, exposition aux vents marins,
- Le sol peut s'assécher fortement en période estivale,
- En adaptation aux vents et à l'aspersion par les embruns, les Ajoncs développent des écotypes prostrés (*Ulex europaeus* var. *maritimus*).

Menaces

- Aggravation de la fréquentation touristique,
- Circulation croissante de voitures et de vélos sur la côte,
- Dynamique rapide des landes anciennement exploitées (risque d'enfrichement),
- Extension de la ptéridaie.

Atteintes (= dégradations observées)

- Piétinement lié à la surfréquentation touristique,
- Circulation de voitures et de vélos sur le sentier côtier,
- En situation abritée : fermeture de l'habitat par embroussaillage.

Etat de conservation de l'habitat sur le site

Moyen à bon selon les secteurs.

Grandes orientations de gestion

- Non-intervention pour les landes stables et en bon état de conservation,
- Canalisation de la fréquentation touristique par balisage, mise en place de clôtures adaptées...,
- En situation abritée : limitation de l'extension de la « lande haute » (la caractérisation de « fourré » caractérisant mieux cette végétation) à Ajonc par pâturage, gyrobroyage ou fauche périodique (avec exportation de la matière gyrobroyée ou fauchée, importante pour la repousse de la bruyère).

Les programmes expérimentaux de gestion mis en place par la réserve (gyrobroyage de landes) pourront guider les mesures envisagées dans le DOCOB.

Eléments patrimoniaux

- Présence d'espèces de la Directive « Oiseaux » : Goéland argenté (*Larus argentatus*), Goéland brun (*Larus fuscus*), Goéland marin (*Larus marinus*), Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*).



Figure 20 - Ajonc maritime et Bruyère cendrée (Pen Men).